

Pandémie de la COVID-19 - Les personnes proches aidantes en CHSLD âgées de plus de 70 ans seront ajoutées aux clientèles prioritaires du Programme de vaccination

QUÉBEC, le 22 déc. 2020 /CNW Telbec/ - La ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, Marguerite Blais, et le ministre de la Santé et des Services sociaux, Christian Dubé, annoncent que plusieurs personnes proches aidantes dont le proche réside en centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) seront ajoutées aux clientèles prioritaires du Programme de vaccination contre la COVID-19, tel que recommandé par la Direction générale de la santé publique du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Les personnes proches aidantes qui apportent un soutien régulier à un résident hébergé en CHSLD pourront ainsi se voir offrir le vaccin lorsque les activités de vaccination seront réalisées sur place. Ces personnes doivent remplir les critères suivants :

- être âgées de 70 ans et plus;
- être présentes trois jours par semaine ou plus en soutien à leur proche en CHSLD.

Une seule personne par résident du CHSLD pourra être vaccinée en priorité, selon l'accord des gestionnaires de l'installation. Les proches aidants ne répondant pas à ces critères pourront se faire vacciner plus tard en fonction des priorités établies pour la population générale, notamment par groupe d'âge.

Citations :

« Le soutien des personnes proches aidantes est inestimable, et leur sécurité est au centre de nos préoccupations. Je suis très heureuse que la santé publique recommande que les personnes proches aidantes significatives âgées de 70 ans et plus soient ajoutées aux clientèles pouvant obtenir le vaccin à court terme, au même titre que les résidents et le personnel qui prend soin d'eux. »

Marguerite Blais, ministre responsable des Aînés et des Proches aidants

« Comme nous l'avions annoncé, à mesure que plus de vaccins seront disponibles au Canada, la vaccination sera élargie à de plus en plus de personnes. L'opération de vaccination se déroule jusqu'à maintenant d'une façon exemplaire, mais les vaccins sont disponibles graduellement, et nous avons la responsabilité de vacciner les clientèles les plus à risque en premier. Qu'une partie des personnes proches aidantes pourra y avoir accès aussi rapidement, au Québec, est une excellente nouvelle. »

Christian Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux

Faits saillants :

Soulignons que la détermination des groupes priorités pour la vaccination repose sur une démarche scientifique et clinique. La [priorisation des groupes](#) s'appuie principalement sur la recommandation du Comité sur l'immunisation du Québec (CIQ). Son objectif principal est la prévention des maladies graves et des décès. Les personnes vulnérables et en grande perte d'autonomie qui résident dans les CHSLD ainsi que les travailleurs en contact avec des usagers font partie des clientèles prioritaires.

Rappelons que le vaccin sera offert gratuitement à toutes les personnes vivant sur le territoire québécois. En fonction des doses que le Québec recevra, il est prévu de vacciner jusqu'à 650 000 personnes d'ici le 1^{er} avril.

Lien connexe :

Pour en savoir davantage sur la COVID-19 : Quebec.ca/coronavirus. Une section est notamment consacrée au [déroulement de la vaccination contre la COVID-19](#).

 Consulter le contenu original : <http://www.newswire.ca/fr/releases/archive/December2020/22/c4521.html>